

**ADNOVA PROMOTION**  
**Société à responsabilité limitée à associé unique**  
**au capital de 285 600 euros**  
**Siège social : 11 rue Bertrand Geslin**  
**44000 NANTES**  
**790 484 364 RCS NANTES**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS**  
**DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 23 juillet 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,  
Le 23 juillet,  
A 18 heures,

La Société A.N.G. INVEST, Société par actions simplifiée au capital de 1 620 000 euros, ayant son siège social 11 rue Bertrand Geslin 44000 NANTES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 900 974 551 RCS NANTES, représentée par Madame Claire ALEMANY en sa qualité de Présidente,

Propriétaire de la totalité des 408 parts sociales de 700 euros composant le capital social de la Société ADNOVA PROMOTION,

*Associée Unique de ladite Société,*

Après avoir pris connaissance du rapport de la gérance,

***A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :***

- Modification des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social et de la durée de l'exercice en cours,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

**PREMIÈRE DÉCISION**

L'Associée Unique décide de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 31 mars. L'exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle de dix huit (18) mois et sera clos le 31 mars 2026.

L'Associée Unique décide, en conséquence, de modifier l'article 6 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

**ARTICLE 6 - EXERCICE SOCIAL - COMPTES SOCIAUX**

*"Chaque exercice social commence le 1er avril et finit le 31 mars de chaque année."*

Le second paragraphe est supprimé.

## **DEUXIÈME DÉCISION**

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associée Unique  
Pour la société A.N.G. INVEST